
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de La Macaza tiendra une séance extraordinaire le **19 décembre 2024 à 18h00**, à la salle du conseil, au 53 rue des Pionniers, La Macaza pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

DONNÉ À LA MACAZA CE 11^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024

Le directeur général et greffier-trésorier




David Lemelin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, David Lemelin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour de décembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier



David Lemelin